

PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRÉNÈES

Ces priorités s'appuient sur les priorités nationales et régionales rappelées dans l'appel à projets régional 2019.

➤ « **Associations et projets qui concourent au dynamisme de la vie locale** »
sont visées :

Les activités accessibles et favorisant la participation des personnes les plus fragiles, au-delà des adhérents habituels de l'association.

➤ « **Associations et projets qui concourent à la consolidation de la vie associative locale** »
sont visés :

La mutualisation de ressources,
Le partage et la coopération entre associations,
Les projets d'accompagnement des associations locales
La mobilisation d'un nombre important de bénévoles, l'incitation à leur participation et leur implication dans la vie de l'association (stratégies, démarches et outils développés, résultat recherché)

➤ « **Associations et projets qui répondent à des besoins sociaux non satisfaits, proposent des solutions innovantes** »

Seront retenues en priorité, les demandes à l'appui desquelles sont présentés des projets associatifs et actions :

- **structurants et inscrits dans la durée,**
- **implantés en territoires ruraux et mobilisant la participation des habitants de ces territoires,**
- **comportant les éléments explicatifs et explicites, permettant d'apprécier leur réalité,**
- **émanant d'associations employant au plus deux équivalents temps plein salariés**